

## Protéger son oeuvre

Une œuvre est protégée du fait même de sa création si elle est originale. Ainsi, son dépôt par le biais d'une des méthodes présentées ici permet, non sa protection, mais la preuve de son existence.

Afin de déterminer la preuve de l'antériorité de sa création, des dépôts sont possibles auprès de différentes structures ou par divers moyens :

- Le plus simple est **l'envoi à soi-même en recommandé avec accusé de réception**, le cachet de La Poste faisant foi et l'enveloppe ne devant pas être décachetée. (Facile et peu chère mais faible juridiquement)
- Le dépôt auprès de l'INPI (Institut national de la propriété industrielle) par le biais d'une double enveloppe achetée et renvoyée à l'INPI (15 €). Un volet est gardé à l'INPI, un autre est renvoyé au dépositaire. Cette enveloppe est conservée durant cinq ans, avec une prorogation possible de cinq ans, moyennant paiement de 15 €. Attention, il ne pourra être inséré dans l'enveloppe un objet qui gênerait la perforation, comme un CD)
- Le dépôt auprès d'un officier ministériel (huissier, notaire) est une solution efficace mais coûteuse (entre 200 et 300 €).
- Le dépôt auprès du Snac (Syndicat national des auteurs compositeurs) : un exemplaire intégral de l'œuvre à protéger sera envoyé dans une enveloppe. En ce qui concerne la musique, il est demandé de fournir les partitions sur support papier. Cependant, si l'artiste n'est pas en mesure d'établir les partitions écrites, le Snac admet le dépôt sur un support magnétique ou numérique. La durée du dépôt est de cinq ans pour un coût de 35 euros.
- Le dépôt auprès de la Sacem (Société des auteurs, compositeurs et éditeurs de musique). Il faut avoir composé ou écrit au moins cinq œuvres et justifier d'un début d'exploitation de l'une d'entre elles (soit par leur diffusion publique dans des modalités spécifiques, soit par l'enregistrement sur disque, support multimédia, etc.) pour que la Sacem enregistre le dépôt.

## **LIENS UTILES:**

- La fiche pratique de l'Irma/CNM
- Le site dédié de la Sacem : createurs-editeurs.sacem.fr
- Le site du Snac : snac.fr

02 96 01 51 47 • administration@bonjour-minuit.fr